

Réfection des façades et des menuiseries du Collège BIBRACTE à CHATEAU CHINON

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2023-0056

Date limite de remise des plis

07 /05 / 2024 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil départemental de la Nièvre
Direction du développement territorial
Représentant : Fabien Bazin Monsieur le Président
Adresse :
Hôtel du département
58039 Nevers CEDEX
Téléphone : 03 86 60 67 00
Courriel : marchespublics@nievre.fr
Site internet : <https://nievre.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réfection des façades et des menuiseries du Collège BIBRACTE à CHÂTEAU CHINON**

Isolation thermique par l'extérieure des façades et pose d'un bardage en panneaux stratifiés.

Code CPV	Libellé CPV
45443000-4	Travaux de façade
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45331230-7	Travaux d'installation de matériel de refroidissement
45320000-6	Travaux d'isolation
45450000-6	Autres travaux de parachèvement de bâtiment
45321000-3	Travaux d'isolation thermique
45262650-2	Travaux de bardage
45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
45331220-4	Travaux d'installation de matériel de climatisation
45331231-4	Travaux d'installation de matériel de réfrigération

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Réfection des façades et des menuiseries du Collège BIBRACTE à CHÂTEAU CHINON
 Acheteur	Conseil départemental de la Nièvre
 Type de contrat	Marché à tranches de travaux
 Structure	2 lots - 6 tranches
 Lieu d'exécution	Collège BIBRACTE - 2 rue de Cortona - 58120 CHATEAU CHINON
 Délai	Variable selon les prestations du contrat
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental



Pénalités de retard



Variation des prix



Nature des prix

100 € par jour de retard, 150 € par jour au delà de 15 jours de retard

Révisables (formule), formule 0,15 + 0,85 (BT01m / BT01o)

Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 : VRD - ISOLATION - BARDAGE - à tranches, 5 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique - 45262650-2 : Travaux de bardage)
Tranche	Tranche ferme : Bâtiment D - Externat, 5 mois à compter de l'OS de démarrage
Tranche	Tranche optionnelle n°1 : Bâtiment E - Demi pension - Bâtiment F – Coursive, 5 mois à compter de l'OS de démarrage
Tranche	Tranche optionnelle n°2 : Bâtiment A - Vie Scolaire / Bâtiment B - Administration / Bâtiment H - Logement de Fonction, 4 mois à compter de l'OS de démarrage
Lot	Lot n°2 : GÉNIE CLIMATIQUE - ELECTRICITE - à tranches : <i>Génie Climatique - Électricité</i> , 5 mois à compter de l'OS de démarrage
Tranche	Tranche ferme : Bâtiment D - Externat, 5 mois à compter de l'OS de démarrage
Tranche	Tranche optionnelle n°1 : Bâtiment E - Demi Pension - Bâtiment F - Coursive, 5 mois à compter de l'OS de démarrage
Tranche	Tranche optionnelle n°2 : Bâtiment A - Vie Scolaire / Bâtiment B - Administration / Bâtiment H - Logement de Fonction, 4 mois à compter de l'OS de démarrage

Définitions :

Lot	: Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Tranche	: La tranche ferme est exécutée de manière certaine, les tranches optionnelles sont affermies ou non en cours d'exécution

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de Consultation commun aux 2 lots (RC)
- Acte d'engagement par lot (AE)

- Cahier des Clauses Administratives Particulières commun aux 2 lots (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières par lot (CCTP)
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire par lot (DPGF)
- Annexe RGPD
- Dossier Plans projet
- Echantillons, descriptions, photos
- PGCSPS
- Plans de situation
- Rapport Repérage Amiante Avant Travaux RAAT
- Diagnostic ÉNERGIE

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Chargé d'Opération du Service des Sites Extérieurs : 03.86.71.09.89.
- Dates et horaires : Dans le délai de publicité (dates proposées par le maître d'œuvre ou la maître d'ouvrage).

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches.ternum-bfc.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Descriptif
Libellé de la variante	Type de solution : Alternative à la solution de base

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Capacité économique et financière	
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales</i>
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Risques professionnels	<i>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels</i>
Capacité technique et professionnelle	
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
Autres justificatifs	
Annexe RGPD	<i>Annexe RGPD</i>
Annexe sur les performances en matière de protection de l'environnement	
Attestation assurance décennale	
Attestation d'assurance responsabilité civile	<i>Attestation d'assurance responsabilité civile</i>
Gestion environnementale	<i>Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du département
Nevers
58039 Nevers CEDEX

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 points)	Prix nets des prestations inscrits sur l'acte d'engagement. Les prix unitaires seront comparés. Les prix les plus bas, à prestation équivalente, se verront attribuer la pondération maximale. Les autres prix seront notés proportionnellement à ce maximum.
2. Valeur méthodologique, références et expériences (30 points)	Mémoire technique décrivant l'organisation envisagée par le candidat pour la réalisation de cette mission, à savoir : - les moyens humains soit le nombre et l'expérience des personnes en charge de la mission et les moyens matériels envisagés, groupements de moyens (pondération 10 points) : - les modes opératoires pour l'exécution des travaux (procédés de fixation, indice de réparabilité, suivi, entretien et maintenance des produits, démontabilité, etc...) (10 points). - les qualités des matériaux proposés (fiches produits détaillant : les résistances mécaniques, aux UV, aux variations de températures, à la tenue dans le temps à caractéristiques mécaniques, structurelles, esthétiques constantes, aux intempéries, à la corrosion, et détaillant les compositions, les provenances des matériaux, etc...) (10 points). L'offre répondant au mieux aux critères se verra attribuer la note maximale (30 points), les autres offres seront comparées et évaluées par rapport à cette note.
3. Délai d'exécution (5 points)	Délai d'exécution des prestations inscrits sur l'acte d'engagement. Les délais les plus courts se verront attribuer la pondération maximale. Les autres délais seront comparés et notés

	proportionnellement à ce maximum.
4. Performances en matière de protection de l'environnement (5 points)	Description des mesures mis en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent marché. Ces mesures portent sur les actions visant à améliorer la performance en matière de protection de l'environnement du candidat en termes d'équipements techniques mis en œuvre pour l'exécution des prestations et de gestion des déchets produits lors de l'exécution des prestations. L'entreprise la plus vertueuse se verra attribuer la note maximale, les autres entreprises seront comparées et notées proportionnellement à ce maximum.

Modalités de calcul des notes :La note totale sera notée **sur 100 points**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'État.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse, en accord avec le service demandeur, fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à modifier les performances techniques ou économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et / ou financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec au maximum les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur www.marches.ternum-bfc.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue d'Assas
BP 61616
21000 Dijon Cedex
Téléphone : 03 80 73 91 00
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
Télécopie : 03 80 73 39 89
Site internet : dijon.tribunal-administratif.fr

☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)